



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **45**

- représentés : **2**

TOTAL **47**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	M. Joseph GLADY, Adjoint. Mme Stéphanie SAOULIAK, Cons. Mun. M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Pascal BAUER, Maire Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Mélanie MORE-DESIRÉ, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

Mme Nathalie HUMMEL

ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

M. Nicolas HITIER

ayant donné procuration à M. Gilbert STECK

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : TOURISME – FORT DE MUTZIG – CONSTRUCTION D’UNE MAISON D’ACCUEIL – PROCEDURE DE CHOIX D’UNE EQUIPE DE MAITRISE D’ŒUVRE : INDEMNISATION DES CANDIDATS ADMIS A REMETTRE DES PRESTATIONS

N° 26-80

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le programme définitif relatif au projet de construction d’une maison d’accueil au Fort de MUTZIG ;

CONSIDERANT qu’il s’agit désormais d’engager la phase opérationnelle de conception et de réalisation de cette opération par le lancement d’une procédure adaptée restreinte, avec remise de prestations, pour le choix de l’équipe de maîtrise d’œuvre à ce titre ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2172-5 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 2 juillet 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
décide**

d’engager la procédure de choix d’une équipe de maîtrise d’œuvre, selon la procédure adaptée restreinte, pour la construction d’une maison d’accueil du public au Fort de Mutzig, selon les articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2172-5 du Code de la Commande Publique,

arrête

le nombre de candidatures admis à présenter une offre avec remise de prestations, à trois,

fixe

le montant de la prime à 2.000,00 € H.T. par candidat retenu au titre de l’indemnisation des candidats ayant remis des prestations, conformément à l’article R.2172-5 du Code de la Commande Publique,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de cette opération, notamment le règlement des remises de prestations et le contrat de maîtrise d’œuvre en résultant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Laurent FARON

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 10 juillet 2026
- publication sur le site internet le : 10 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260709-de-26-80-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026